

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Ces informations sont disponibles sur le site internet ou dans un classeur en libre-service à l'accueil

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire faite sur le site ANTS, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;

- les 32 objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

A) Evaluation de départ

Avant l'entrée en formation une évaluation est programmée. Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Cette évaluation permet d'estimer un nombre d'heure nécessaire pour votre formation. Pour une personne qui n'a jamais conduit ou qui n'est pas déjà titulaire d'un permis, le résultat de l'évaluation sera d'au moins 20h pour la formation au permis B (ou 13h minimum pour une formation en boîte automatique).

A l'issue de cette évaluation une proposition détaillée et chiffrée de la formation vous est transmise selon votre résultat, cette proposition est personnalisée.

Le volume d'heure proposé lors de cette évaluation de départ peut être revu à la hausse ou à la baisse au cours de votre formation pratique en fonction de votre évolution et de vos progrès.

B) Inscription

Un contrat de formation est établi lorsque cette évaluation a été réalisée et acceptée.

Un livre de code et vos codes d'accès à « code mobile + » vous sont remis le jour de l'inscription.

Nous vous transmettons également votre parcours de formation personnalisé le jour de votre inscription.

Nous vous invitons à prendre connaissance des horaires de séances de codes en salle, des horaires avec présence en salle d'un enseignant de la conduite, ainsi que des jours et horaires des cours théoriques.

Auto Ecole du Lycée. 17 rue Emile Zola 78330 Fontenay le Fleury

SIRET : 838 085 496 00035

Agrément préfectoral n° E 23 078 0017 0

C) La formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règles concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur les bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partager la route)
- Les notions diverses (documents, administratifs, chargement, passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'auto-école aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test audiovisuels libres corrigées, et expliquées par un enseignant de la conduite qualifié deux fois par semaine.

A distance, le stagiaire a un accès à une plateforme en ligne, il peut s'entraîner à n'importe quel moment de la journée et de la semaine. Un suivi de sa progression est réalisé par l'auto-école. Il peut contacter l'auto-école pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant de la conduite qualifié à l'auto-école afin de pouvoir échanger en direct avec lui.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, l'assurance, le comportement en cas d'accident, les diverses catégories d'usagers (piétons, 2 roues, véhicules du « groupe lourd »). Ces cours sont présentés chaque mois par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et titulaire d'une autorisation d'enseigner.

Les horaires des cours sont affichés au sein de l'école de conduite.

D) La formation pratique

Les cours pratiques sont individuels, et peuvent être dispensés par quatre enseignants de la conduite et de la sécurité routière. Sur la base du volontariat une écoute pédagogique peut être proposée aux élèves.

La formation pratique commence généralement lorsque l'élève a obtenu son code de la route. Si un élève souhaite commencer la conduite avant l'obtention du code ce dernier devra faire moins de dix fautes lors de ses cinq dernières séances de code.

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en rase campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Un livret d'apprentissage vous est remis dès la première leçon de conduite.

Il y a quatre compétences à travailler :

- 1 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2 - Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- 3 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Ces quatre compétences comportent 32 sous objectifs. Pour chacun de ces objectifs, votre formateur vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de vous auto évaluer pour mesurer votre réussite, ce qui est acquis et les éléments qui restent à travailler.

A la fin de chaque leçon, l'enseignant de la conduite rempli votre fiche de suivi qui retrace votre progression, valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret d'apprentissage.

Une fois que les quatre compétences ont été vues, l'enseignant de la conduite programme un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Ce bilan s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour se retrouver dans les conditions de l'examen, ce bilan se fait avec un enseignant de la conduite avec lequel vous n'avez pas l'habitude de conduire.

Lorsque l'ensemble des compétences sera validé et que l'examen blanc sera réussi, nous pourrons alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur sur un véhicule auto-école en boîte manuelle, ou alors, 13 heures de conduite minimum pour un véhicule en boîte automatique.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est l'auto-école qui, via le site rendez-vous permis et sous mandat, décide dans quel centre et à quelle date vous devez passer votre épreuve pratique. Vous êtes prévenu personnellement par email du jour et du lieu de l'examen. Un enseignant de votre auto-école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
 - suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
 - réaliser une manœuvre ;
 - procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
 - appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
 - adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
 - faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.
- 1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Auto Ecole du Lycée. 17 rue Emile Zola 78330 Fontenay le Fleury

SIRET : 838 085 496 00035

Agrément préfectoral n° E 23 078 0017 0

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

6. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen.

BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES.

Cependant certains points sont très faciles à obtenir :

Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points, les vérifications intérieures et extérieures 0 – 1 – 2 ou 3 points, courtoisie au volant 1 points bonus et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus. Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné). Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.

Il y aura aussi une manœuvre.

Ci-dessous la grille d'évaluation

7. La formation B96

La formation est d'une durée de 7 heures qui se compose en 2 parties :

- 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir les compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicule.
- 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés

Un bilan de la prestation est réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un atelage.

A l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation et effectue la demande du nouveau titre via ANTS.